

## **POLITIQUE**

### **SERVICE DE TAXI**

**Les services de taxi peuvent être utilisés pour les services suivants :**

**Le taxi peut être pris pour une urgence qui ne met pas la personne en danger.**

**Exemple: grippe, mal de dos, etc...**

**Les hôpitaux qui sont en dehors de la région de Trois-Rivières et Sorel et Drummondville ne sont pas admissibles pour consultation sans prescription. Sauf avec prescription ou papier de consultation.**

**Le taxi peut être pris pour aller à un rendez-vous fixés par un médecin pour un traitement en dehors de la région s'il n'existe aucun endroit dans la région qui peut donner le service.**

**Pour ce qui est des examens de la vue, la personne pourra prendre le taxi seulement \_\_\_\_\_ fois par année. De plus, l'examen devra avoir lieu entre Trois-Rivières et Sorel et Drummondville, en dehors de ces limites, aucun taxi sera couvert à moins que le patient requière des services spécialisés qui ne peuvent être donner dans la région.**

**Pour les dents : Un examen peut être admissible s'il est dans la région Sorel – Trois-Rivière et Drummondville. Un taxi en dehors de ces limites**

**sera admissible seulement si les dentistes de cette région ne peuvent faire le traitement avec signature de leur part.**

**Massothérapeute, acupuncture, physiothérapie, psychologue seulement avec prescription et le service devra être donné dans la région Trois-Rivières – Sorel – Drummondville à moins que le traitement ne puisse être donné dans la région. Les traitements ne pourront dépasser la prescription.**

**Si une personne désire quand même aller en dehors des limites, elle devra payer le taxi.**

**Une personne qui a été hospitalisée ou qui sera hospitalisée peut demander un transport pour retourner chez lui.**

**Les clients ne peuvent exiger un chauffeur en particulier, ils doivent prendre celui qui est disponible.**

**Si deux personnes ont un rendez-vous dans le même établissement, les deux personnes seront jumelés dans le même transport si ils consentent.**